Auchan | RETAIL
FRANCE

Ristourne des retraités

La réactivation des cartes fidélité

Ristourne des retraités

Pour rappel :

- en décembre les cartes « collaborateur retraité » ont été envoyées aux retraités éligibles à la ristourne :
  2 conditions :
  - ❖ avoir quitté l'entreprise au motif de la retraite à compter du 1er septembre 2018
  - ❖ ou bénéficier de la ristourne client fidèle mise en place en 2014

- la carte était déjà activée, au moins jusqu'à fin février 2019

- la carte fidélité est valable 5 années

Ristourne des retraités

Fin février, un courrier a été envoyé aux retraités pour leur expliquer que :

Chaque année au mois de mars, le retraité devra :

- réactiver sa carte afin de continuer à bénéficier de la ristourne
- en se connectant au site https://tousclientsauchan.auchan.fr

⇒ *Au préalable il aura créé son compte sur* ***Auchan.fr car ce sont les mêmes identifiants qu'il faudra utiliser pour se connecter au site*** https://tousclientsauchan.auchan.fr

Ceci est précisé dans la notice envoyée en décembre et dans le courrier envoyé fin février.

Ristourne retraités : étape 1

Avant toute chose, si je n'ai pas de compte sur Auchan.fr, je le créé

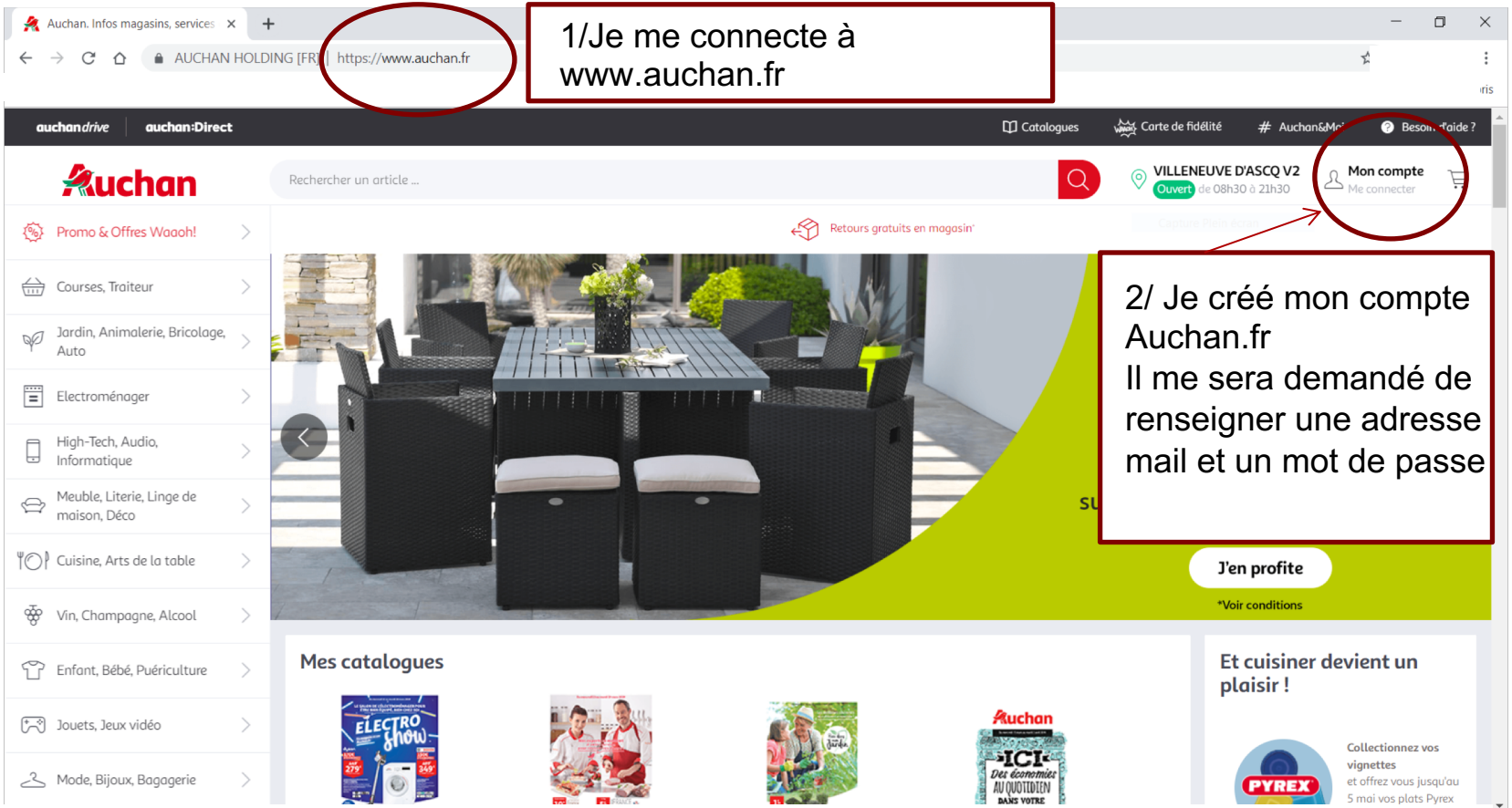

Ristourne des retraités : étape 2

Une fois mon compte créé sur Auchan.fr, je vais sur un moteur de recherche pour aller sur le site de la ristourne

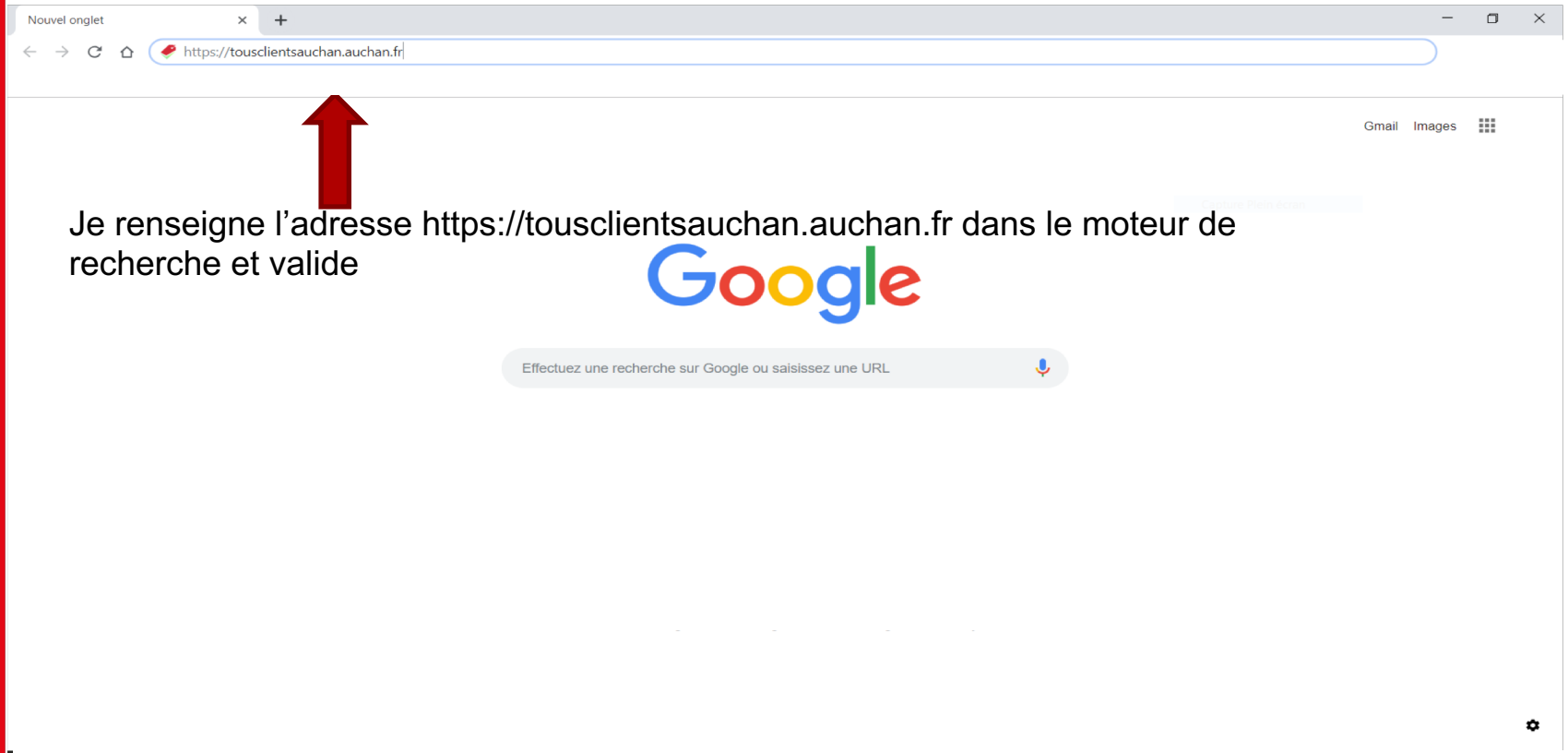

Je renseigne l'adresse https://tousclientsauchan.auchan.fr dans le moteur de recherche et valide

Ristourne des retraités : étape 3

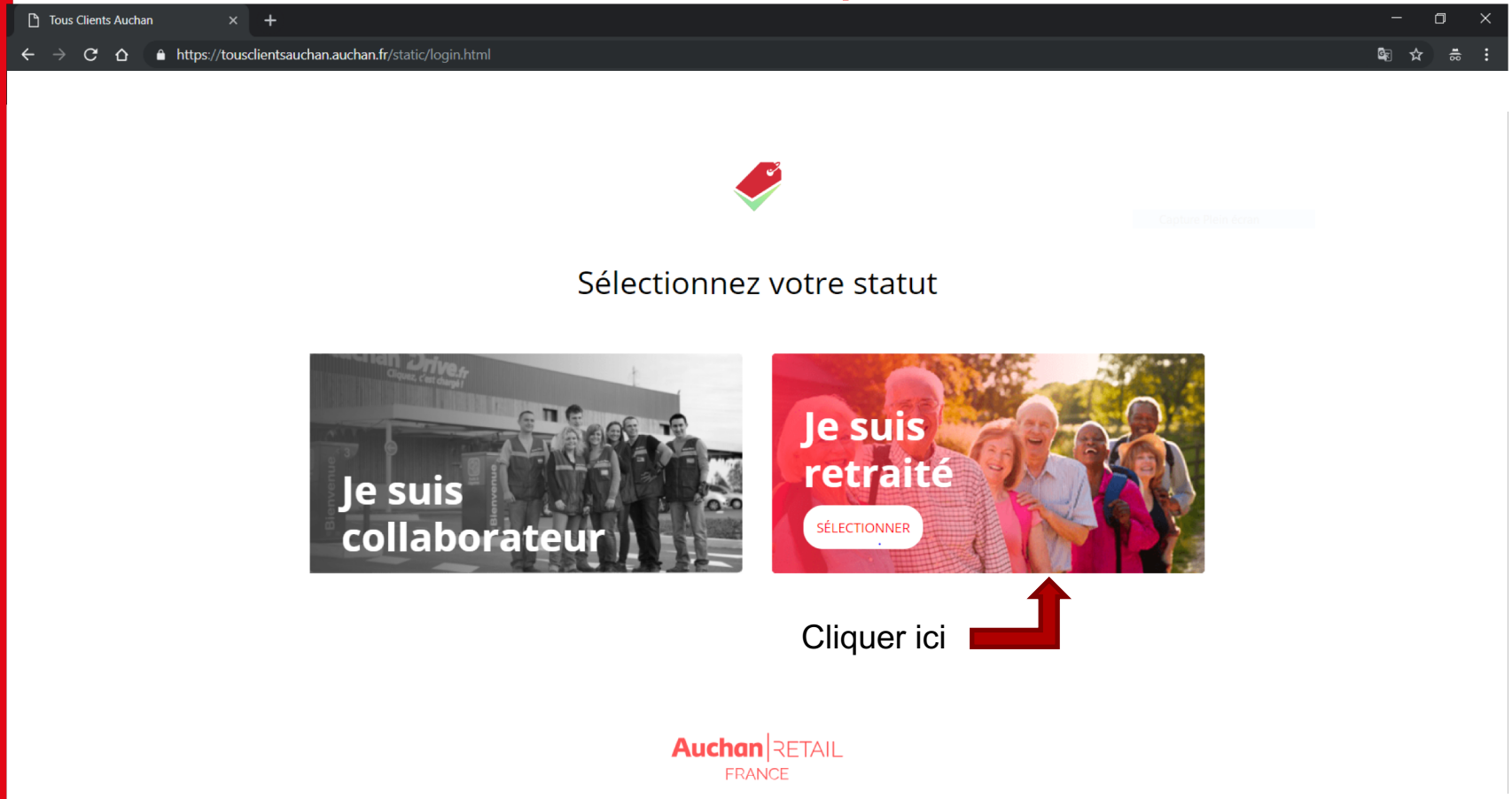

Ristourne des retraités : étape 4

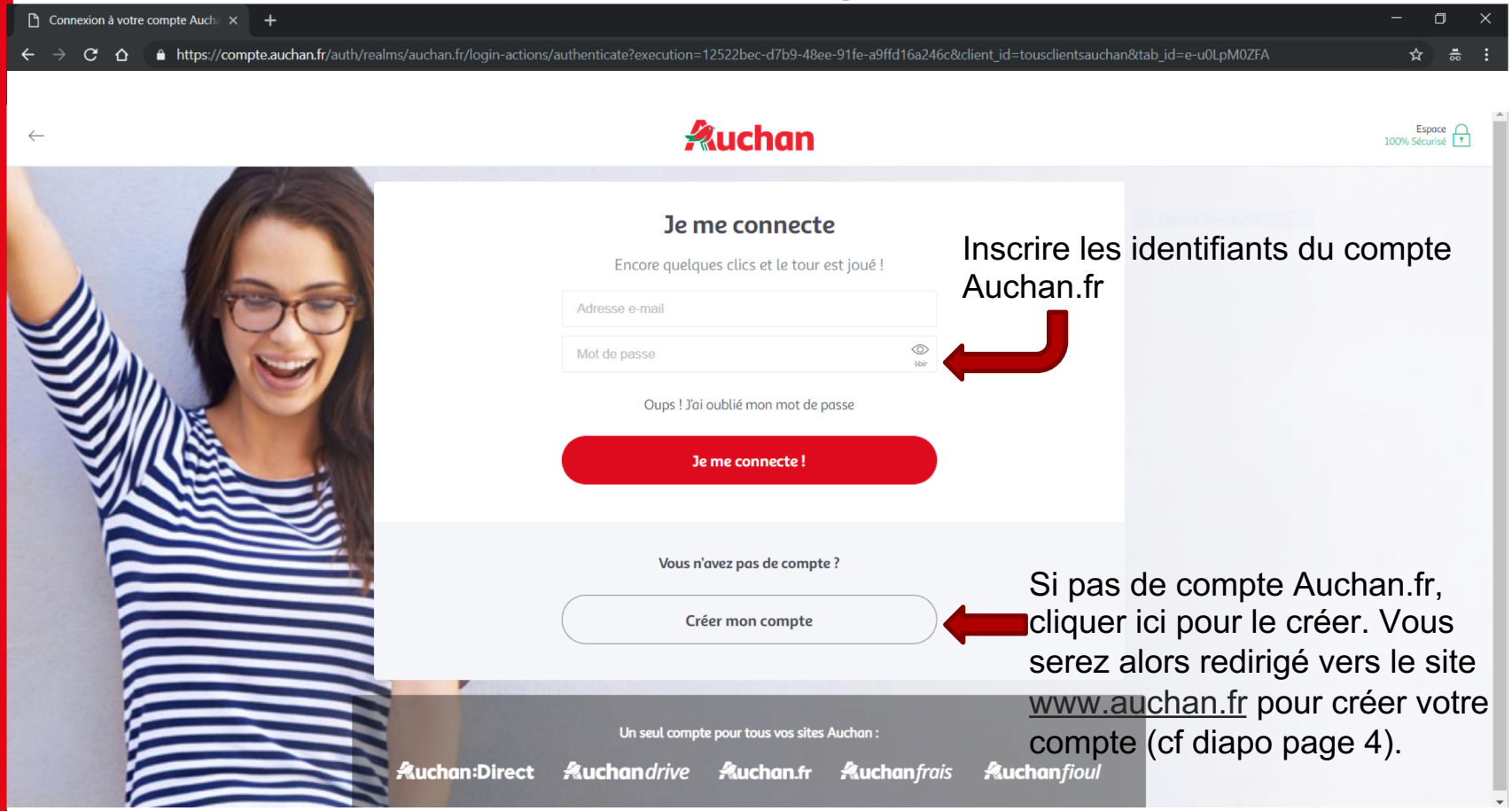

Inscrire les identifiants du compte Auchan.fr

Si pas de compte Auchan.fr, cliquer ici pour le créer. Vous serez alors redirigé vers le site www.auchan.fr pour créer votre compte (cf diapo page 4).

Ristourne retraités : étape 5

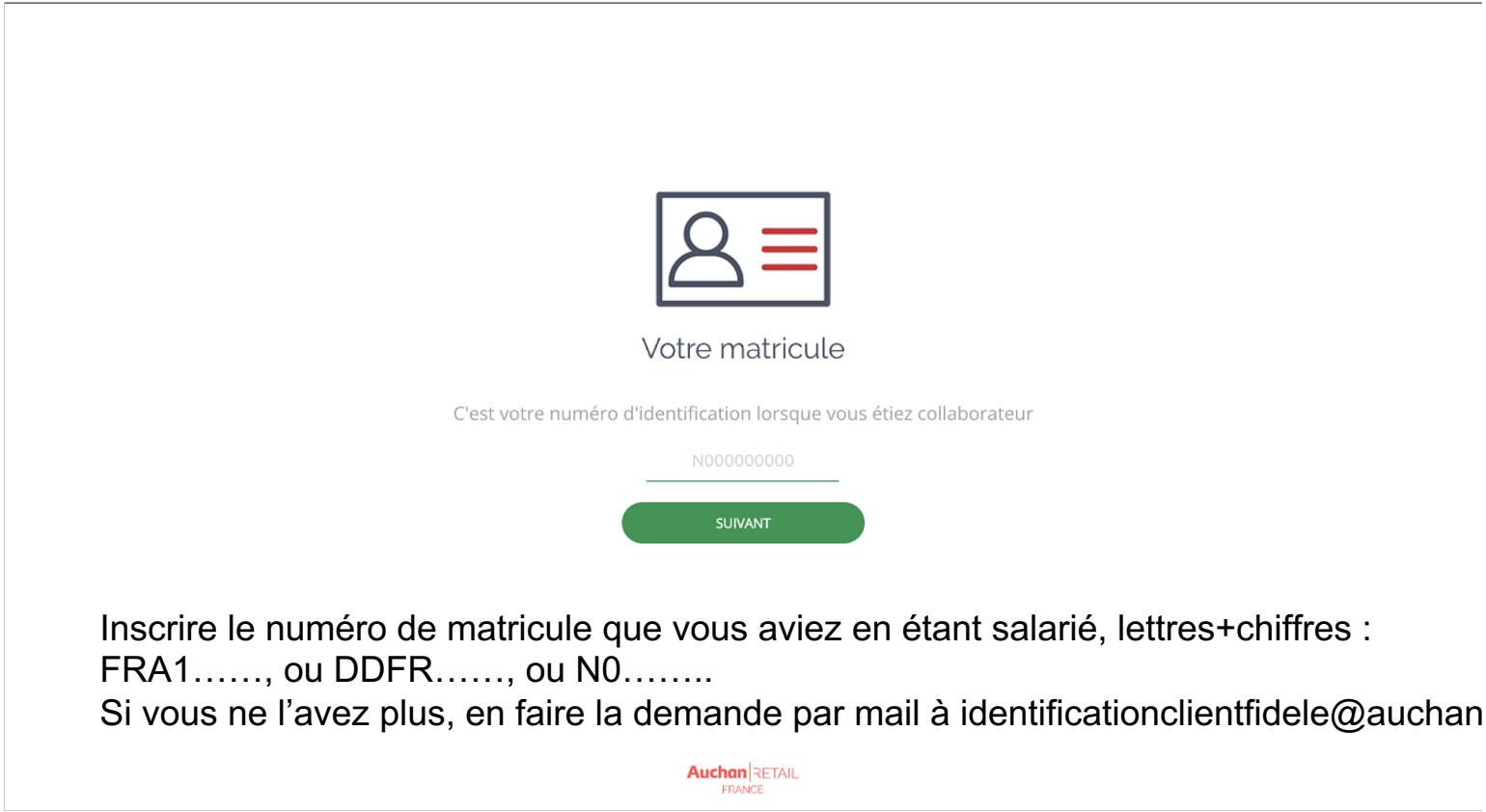

Inscrire le numéro de matricule que vous aviez en étant salarié, lettres+chiffres :
FRA1……, ou DDFR……, ou N0……..
Si vous ne l'avez plus, en faire la demande par mail à identificationclientfidele@auchan.fr

Ristourne retraités : étape 6

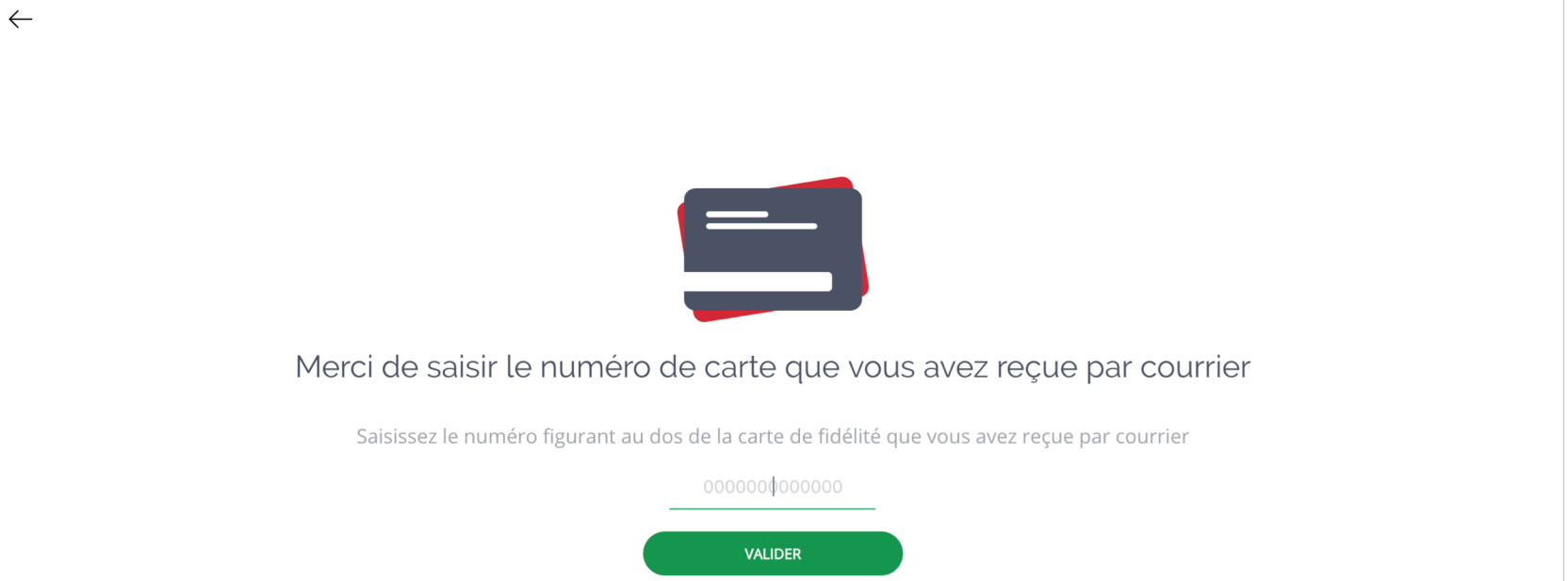

Renseigner le numéro inscrit au dos de la carte fidélité auchan (rouge) : exemple 0491…….(sans mettre les espaces)

Ristourne retraités

Lors de la première connexion il faut accepter les Conditions Générales d'Utilisation

REMISE 5% COLLABORATEURS RETRAITÉS - CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Les présentes conditions générales régissent les règles d'utilisation de la carte "collaborateur retraité" Auchan Retail permettant l'octroi d'une remise sur achats réservée au personnel retraité. Cette carte porte également le programme de fidélité client « Waaoh » ; Pour bénéficier de ma remise collaborateur retraité Auchan Retail France, je m'engage à respecter les conditions générales d'utilisation exposées ci-après :

1. LA REMISE COLLABORATEUR RETRAITES:

1.1. DÉFINITION : La « Remise Collaborateur retraité » est un avantage accordé par Auchan à ses ex-salariés ayant quitté l'entreprise pour prendre leur retraite. D'une valeur de 5 % elle s'applique sur le montant de leurs achats éligibles dans les conditions ci-après et effectués dans les sites marchands sous enseigne Auchan. La remise est exclusivement réservée aux achats personnels du collaborateur retraité et à ceux de sa famille vivant sous le même toit.

1.2. LES BÉNÉFICIAIRES : Tous les collaborateurs des sociétés d'Auchan Retail France sous enseigne AUCHAN (Hors magasins franchisés) et ses services d'appui, ayant quitté leur entreprise pour motif retraite ou préretraite depuis le 30 septembre 2018, et ceux qui au 31 Août 2018 étaient déjà bénéficiaires de la ristourne 5% " retraités Hypermarchés".

1.2.1. Sont concernés notamment les collaborateurs des entreprises suivantes: Auchan Hypermarché, Auchan Carburant, Auchan Hypermarchés Logistique, Auchan Retail Agro, Auchan Supermarchés, Auchan Supermarchés Logistique, Auchan Bio, Espera, LBE Obernai, Safipar (Les Halles d'Auchan), AMV Distribution (Auchan City), Paréa, Jupéric, Auchan Retail Services, Sodec, My Auchan (anciennement Sodipar), AECF.
1.2.2. Particularité pour l'enseigne Chronodrive: Les collaborateurs retraités bénéficient de cette remise dès le passage sous enseigne AUCHAN

J'ACCEPTE

Auchan RETAIL FRANCE

Ristourne des retraités

- Si la carte est **réactivée entre le 1er et le 31 mars** : la ristourne continuera à se calculer sur les achats pour lesquels la carte a été présentée
- Si la carte est **réactivée après le 31 mars**, la ristourne sera calculée à compter **de la date de réactivation**, sur les achats pour lesquels la carte a été présentée (aucune rétroactivité ne sera possible).

Exemple : réactivation de la carte le 4 mai, ***seuls les achats à compter de cette date,*** *pour lesquels la carte est présentée, seront pris en compte dans le calcul de la ristourne.*

- Si la carte **n'est pas réactivée**, le calcul de la ristourne s'arrête

Cette opération de réactivation sera reconduite **tous les ans, du 1er au 31 mars**.

Ristourne des retraités

Pour toutes questions de la part d'un retraité concernant la carte plusieurs interlocuteurs :

- Les associations de retraités :

  CAAA Eric Remy ericremy800@gmail.com ou Régis Clauss rgisclauss@yahoo.fr

  SAGA Bernard Pollet bernard.pollet@wanadoo.fr
- identificationclientfidele@auchan.fr
- Stand accueil de votre magasin

En indiquant le nom, prénom, numéro de carte fidélité et si possible l'ancien matricule de la personne concernée.